

Lyon, 8 décembre 2016

Épisode de pollution de l'air dans la Métropole de Lyon

Aujourd'hui, 8% des habitants de la Métropole utilisent un chauffage individuel bois, générant plus de la moitié (52%) de la pollution constatée. C'est pourquoi la Métropole fait le choix de cibler, particulièrement dans le domaine résidentiel, le remplacement des cheminées équipées de foyers fermés non performants et des foyers ouverts sachant qu'un chauffage au bois non performant émet 30 fois plus de particules qu'un foyer « Flamme verte ». Pour cela une prime, sous conditions de ressources, sera octroyée aux habitants de la Métropole, qui remplaceront leur chauffage individuel ancien. Elle sera de l'ordre de 1 000 € et pourra être versée pendant une période de 3 ans à compter de 2017.

Les transports sont, quant à eux, à l'origine de 26% de cet épisode de pollution de l'air. C'est pourquoi la Métropole s'engage dans la création d'une zone à faibles émissions dans laquelle des restrictions d'accès seront appliquées progressivement pour les véhicules les plus anciens et les plus polluants. Le périmètre concerné par cette mesure sera déterminé au cours de la concertation qui va débiter au mois de janvier 2017. Cette mesure de restriction d'accès concernera uniquement les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus polluants. Cette action s'articulera avec le réseau des infrastructures majeures et avec les actions de la Métropole concernant le transport de marchandises en ville. L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une large concertation, avec l'ensemble des parties prenantes et, notamment, les professionnels du transport.

Pour Gérard Collomb, Président de la Métropole de Lyon « *l'ensemble des actions que nous menons vise à l'amélioration de l'air que respirent les habitants de la Métropole de Lyon. Notre plan « Oxygène » est ambitieux en termes d'objectifs mais aussi par sa dimension multisectorielle.*

C'est en effet en agissant sur tous les champs de compétence de la Métropole que nous parviendrons à atteindre ces objectifs : en développant les modes actifs, marche et vélo - nous sommes en passe de devenir le territoire au linéaire de voies cyclables le plus important de France avec 705 km sur la Métropole de Lyon - le covoiturage et l'autopartage, en poursuivant l'extension du réseau de transports en commun, en déclassant l'autoroute A6/A7, en aidant les industriels dans leurs démarches de diminution de leurs émissions de polluants, et en informant et associant la population du territoire métropolitain. ».

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole